# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 28-4-82960102

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "LANGUEDOC-ROUSSILLON"

(AUDE GARD HERAULT LOZERE PYRENEES ORIENTALES)

ABONNEMENT ANNUEL 85 F

Régisseur de recettes de la D.D.A

C.C.P. Montpellier 5238-57



SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

MAISON DE L'AGRICULTURE BAT 5 PLACE CHAPTAL

34076 MONTPELLIER CEDEX TEL 92.41 42



N° 7 - 26 AVRIL 1982


## VIGNE

### OIDIUM :

La recrudescence des attaques d'oïdium ces dernières années, était liée aux conditions climatiques favorables à leur développement, et à l'insuffisance de la protection, notamment au niveau des grappes.

La lutte doit débuter au départ de la végétation sur les cépages sensibles (Carignan) ou fortement attaqués ces dernières années (Aramon, Portan, Cinsault ...) et se poursuivre au cours de l'année, notamment au stade de la floraison et un mois après. Le nombre d'interventions est fonction des produits utilisés et de la virulence de la maladie.

La protection de base est constituée par les soufrages effectués notamment :

- 1) au stade 3 à 5 feuilles étalées et renouvelé 15 jours après, (sur Carignan ou sur cépage fortement attaqué)
- 2) à la floraison
- 3) un mois après la floraison.

N.B. : le renouvellement d'un soufrage peut se révéler nécessaire. 3 ou 5 soufrages assurent une protection satisfaisante.

Les formules utilisées en pulvérisation assurent également une bonne protection : *soufre mouillable, fenarimol (Rubigan), triadimefon (Bayleton), triforine (Saprol)* peuvent être employés et sont plus particulièrement recommandés lors de printemps froids.

Une première application en pulvérisation est conseillée au stade 3 feuilles étalées dans les vignes fortement attaquées l'an dernier. La cadence de traitement, 14 jours en général, est fonction, néammoins, de la pression exercée par la maladie.

*Le dinocap* a également une A.P.V. ainsi que *benomyl, dichlofluanide, methylthiophanate*.

Veillez à obtenir une bonne répartition du produit sur la plante.

**Doses d'emploi des produits cités en grammes matière active à l'hectolitre.**

| | | | |
|---|---|---|---|
| *benomyl* | 25 | *soufre micronisé (mouillable)* | 1000 |
| *dichlofluanide* | 125 | *soufre trituré* | en poudrage |
| *dinocap* | 30 et en poudrage | *soufre trituré ventilé* | 2000 et en poudrage |
| *fenarimol* | 1,2 | *triadiméfon* | 5 |
| *methylthiophanate* | 140 | *triforine* | 28,5 |
| *soufre sublimé* | en poudrage | | |

*Les soufres ainsi que l'association : soufre sublimé + vinchlozoline doivent être utilisés selon les doses commerciales préconisées par les fabricants.*

P 416


Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Place Chaptal MONTPELLIER - Le Directeur G. THEISSEN No d'inscription P.P 531 A.D

**INFORMATION PRODUITS** : (dose en grammes de matière active/hectolitre)

**Produits préconisés** contre : LES CHENILLES BOURRUES

***endosulfan*** : *50* — *perméthrine* : *7,7*

***décaméthrine*** : *0,75* — *trichlorfon* : *100*

***fenvalérate*** : *10*

***l'association*** : *endosulfan + parathion doit être utilisée selon la dose **commerciale** préconisée par le fabricant*

CIGARIERS

***parathion*** : *30*

NOCTUELLES

| | | | |
|---|---|---|---|
| ***acéphate*** | : **90** | *chlorpyriphos méthyl* | : 45 |
| ***bromophos*** | : **50** (*sauf* *sous abris*) | *méthomyl* | : 30 |
| ***chlorfenvinphos*** | : **50** | *trichlorfon* | : 100 |

---

# ARBRES FRUITIERS

## PECHER - ABRICOTIER

La lutte contre l'oïdium doit être poursuivie notamment dans les vergers des Pyrénées Orientales.

Les premières colonies de pucerons ont été décelées en Costières de Nîmes (sur prunier également). L'utilisation des différents aphicides n'est plus soumise à des restrictions d'emploi après floraison.

CAPNODE : Les larves de ce ravageur provoquent d'importants dégats localement. Le traitement du sol autour du collet est recommandé à l'aide de granulés à base de *chlorméphos (Dotan)* ou *chlorpyriphos (Dursban)* ou *ethoprophos (Mocap)* ou *fonofos (Dyfonate)* ou *phoxime (Agridine, Volaton)* ou *trichloronate (Phytosol)*. On peut également recourir à des formulations en pulvérisation à base de *parathion* ou de *lindane*.

## POMMIER

La lutte contre l'oïdium doit être maintenue.

La présence d'acariens, à un seuil jugé dommageable (par exemple 2/3 des feuilles fréquentées après floraison) nécessite actuellement un traitement spécifique à base d'*amitraze (Maïtac, Tudy)* ou de *tetrasul (Animert)* par suite de l'échelonnement des éclosions.

LEUCOPTERA : Dans les vergers de Reinette du Canada (région Le Vigan - 30) fréquentés par ce ravageur, une première intervention à l'aide de *dimilin* est préconisée.

---

# INFORMATION

Nous publions ci-après la note nationale concernant les phénomènes de résistance des tavelures vis-à-vis des benzimidazoles, établie par la recherche agronomique (Angers), en liaison avec notre service.

RESISTANCE DES TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER A CERTAINS FONGICIDES

Dans des notes antérieures, nous avions déjà attiré l'attention des arboriculteurs sur des cas de résistance des tavelures du pommier et du poirier, aux fongicides de la famille des benzimidazoles, se traduisant parfois par des dégâts importants, en dépit de traitements souvent nombreux.

Cette résistance aux benzimidazoles (bénomyl, carbendazine, thiophanate méthyl -----)détectée pour la première fois en France en 1978, et mise en évidence grâce aux travaux de l'I.N.R.A., persiste toujours dans un certain nombre de vergers. Des souches résistantes sont en effet capables de se maintenir au moins 4 ans, peut-être plus, même en l'absence de tout usage de fongicides appartenant à cette famille chimique. Les échecs qui peuvent en découler, dans la lutte, sont très variables dans leur gravité d'un verger à un autre, et sont sous la dépendance de multiples facteurs telle la situation climatique. En 1981, de nouveaux cas ont été observés dans toutes les zones de production.

Deux situations peuvent donc actuellement se présenter aux arboriculteurs utilisant ou ayant utilisé les benzimidazoles :

- présence reconnue, après tests de laboratoire, de souches résistantes aux benzimidazoles : dans ce cas, on ne doit plus utiliser des fongicides de cette famille, dans la lutte contre les tavelures. L utilisation des benzimidazoles contre d'autres maladies, comme les maladies de conservation, pourrait, à la rigueur, être envisagée, en traitements de prérécolte, quand il n'y a pas de tavelure déclarée dans le verger.

- pas d'information précise sur l'absence ou la présence de souches résistantes: dans ce cas, une extrême prudence est recommandée. En particulier, il convient de ne pas utiliser, d'une manière systématique, des fongicides de la famille des benzimidazoles, mais de les employer, alternativement ou en mélange, avec des fongicides appartenant à d'autres familles.

Il faut en effet signaler, qu'en 1981, dans les régions où la tavelure a pu s'exprimer pendant toute la saison, comme le Val de Loire, le traitement de préré-

P.1.417

colte a été appliqué sur des populations actives du parasite. Dans certains vergers, une seule application de Benzimidazoles a donc permis, à une très faible fraction de souches résistantes, non détectées, de se développer pendant l'automne. Ce fait crée ainsi un danger potentiel pour 1982, en cas d'utilisation de Benzimidazoles pendant la période de projection des ascospores.

Sur un plan général, il est utile de tirer les enseignements de cette expérience, car il n'est pas souhaitable que de telles situations se produisent pour d'autres fongicides, des souches résistantes à divers produits de cette nature ayant, en effet, été obtenues en Laboratoire.

Aussi, pour éviter l'apparition de souches résistantes, dans la nature, il faut quels que soient les fongicides employés :

- limiter les traitements successifs avec une même matière active ;
- utiliser, successivement, autant que possible, des spécialités commerciales renfermant des fongicides appartenant à des familles chimiques différentes.

ATTENTION ! Une attaque de tavelures du poirier ou du pommier, difficilement explicable après examen du programme de traitement, peut, entre autre, laisser supposer le développement de souches résistantes. Cependant, toute attaque de tavelure non expliquée, n'est pas liée systématiquement à un problème de résistance. (par exemple, mauvais réglage des pulvérisateurs).

En cas de problème, prendre d'abord contact avec la Station d'Avertissements Agricoles ( LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER). Si nécessaire, des analyses seront effectuées à l'I.N.R.A. à Angers.

Pour faciliter le travail des arboriculteurs dans le choix des fongicides appartenant à des familles différentes, nous avons regroupé, ci-dessous, suivant leurs familles chimiques, les fongicides de synthèse homologués, ou en autorisation provisoire de vente contre les tavelures.

.../...

....(à suivre)....

*Tirage du 26 avril 1982 - 1100 exemplaires*